

White Night - CDAG

21.09.2019

Chers amies et amis Archères, Archers, Compagnonnes et Compagnons,

Vous êtes cordialement et joyeusement invités au White Night des CDAG, qui se déroulera le samedi 21.9.2018 sur les terres des Compagnons De l'Arc Genève.

Pré-inscription au tir requise au lien Doodle joint à la présente. Le Tir est réservé aux membres de la Compagnie, ainsi qu'aux archers/ères d'autres compagnies et clubs invités.

Une modeste participation de CHF 10.- pour le tir est demandée à chaque participant qui ne serait pas membre des CDAG ; le paiement sera à effectuer sur place à notre trésorier.

Épouses, époux, concubin(e)s et enfants non-membres bienvenus, mais ils ne pourront pas tirer. En outre, les enfants devront être continuellement sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.

La soirée débutera à 18h précises par un buffet canadien (chacun apporte son repas et grillades). Soyez ponctuels. Le feu et la grille seront à votre disposition dès 18h00.

La soirée se poursuivra dès 20h30 par le tir nocturne non compté (8 cibles 2D sur parcours et 2 cibles Fita). Il sera suivi dès 22h30 d'une soirée avec de la musique d'ambiance ou dansante pour (presque) tous les goûts.

Avant et pendant le tir, la consommation d'alcool est STRICTEMENT INTERDITE. Pas d'apéro, ou alors sans alcool. Après le tir, l'alcool (apporté par les participants) est autorisé et une buvette sera à votre disposition (boissons sans alcool et bières). Nous comptons sur votre modération et votre responsabilité individuelle. N'oubliez pas que vous aurez de la route à faire ensuite et que nous ne souhaitons pas que cet événement soit entaché d'accidents et/ou d'incidents.

Un emplacement est prévu pour ceux qui souhaitent camper sur place par précaution ou par envie.

Chaque participant doit se vêtir en blanc (au moins le teeshirt) et apporter :

- Son repas
- Une lampe frontale ou une lampe de poche (lumière du téléphone portable non admise)
- Une tente si vous dormez sur place

Nous vous conseillons vivement de vous équiper de Luminocks (encoches lumineuses). N'attendez pas le dernier moment, les archeries de la région ne disposent pas de stocks infinis.

Compte tenu de la particularité du tir (nocturne et en parcours), des règles de sécurité spécifiques et additionnelles ont été rédigées ; nous nous excusons pour leur longueur. La présence et la participation à tout ou à une partie de l'événement, valent acceptation des consignes de sécurité ci-jointes (page 2), de la Charte de sécurité des CDAG (page 3) et font partie intégrante de la présente.

Les CDAG se réservent le droit d'exclure tout participant et/ou accompagnant sans remboursement.

En cas de météo défavorable, l'événement sera annulé (info aux participants sur Doodle ou par email cas échéant).

Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux à cette occasion. Nous vous souhaitons un très agréable moment et un excellent tir.

Archères, Archers et Compagnons nous vous saluons

Le Comité des Compagnons De l'Arc Genève et le Comité d'organisation de la White Night
White Night - CDAG

21.09.2019

Consignes de sécurité à lire impérativement et attentivement avant l'événement

La présence et la participation à tout ou partie de l'événement, valent acceptation des consignes de sécurité ci-après :

- Consommation d'alcool strictement interdite avant et pendant le tir
- Les consignes de l'officier de tir de la Compagnie (ci-après les Compagnons De l'Arc Genève ou CDAG), le Lieutenant, devront évidemment et impérativement être respectées
- La charte de sécurité des CDAG s'applique pleinement aussi, en sus de la présente (voir en page 3)
- Pelotons de 5 archers maximum; une liste sera affichée au club house; chacun est invité à y apposer son nom et prénom, dès son arrivée à l'événement. Chacun peut choisir son peloton dans la limite des 5 archers sur la liste prévue
- Chacun devra porter sa lampe frontale ou une lampe de poche et porter un teeshirt blanc. Ses flèches doivent être marquées (identifiables). Ces points seront vérifiés par l'officier de tir et l'organisation de l'événement, au départ des pelotons
- L'archer peut être éclairé pendant son tir
- Les pas de tir seront marqués d'une lumière au sol, d'un piquet muni d'un numéro et de l'indication de la distance. Sur le parcours la distance max. est d'environ 20m, ; sur les cibles Fita max. d'environ 30m. Les cibles désignées sont éclairées. L'archer peut tirer de plus près, mais pas de plus loin
- L'archer ne tire pas déporté de l'axe de tir défini; on n'essaye pas des tirs bizarres (par exemple : pas entre des branches ou feuilles, assis, couché). On ne tire pas sur les cibles non éclairées. Le champ visuel entre l'archer et la cible doit être libre
- La faune circule aussi de nuit et niche dans la forêt, ne pas tirer si un animal réel se trouve devant, derrière ou proche d'une cible. Attention certains animaux se figent lorsqu'ils sont éclairés de nuit ; profitez du spectacle, ne tirez pas, manifestez votre présence, ne le touchez pas et respectez le. La chasse est strictement interdite sur le Canton de Genève
- Si des flèches doivent être cherchées derrière les cibles, marquez votre présence sur la cible ; un archer reste à la cible avec frontale ou lampe de poche allumée. Ne pas tarder afin de ne pas ralentir l'avancée de pelotons. Les flèches pourront être cherchées les jours suivants, par les archers concernés
- 10 cibles :
8 sur le parcours, numérotées 1 à 8, volées de maximum 4 flèches par archer et par cible
2 sur le terrain Fita, numérotées 9 et 10, autant de flèches que souhaitées
Le tir débute par la cible 1 et se termine au terrain sur les deux cibles Fita (30m) numérotées 9 et 10
- Le peloton au complet se rend à la cible suivante avec frontale ou lampe de poche allumée. Chacun vérifie que tout les membres constituant le peloton suivent lors des déplacements entre les cibles. Les archers montent tous ensemble aux 2 cibles Fita à l'issue des volées
- Sur le parcours, pas de retour en arrière sur le chemin. Le tracé doit impérativement être suivi, pas de raccourcis
- En cas de lumière défectueuse à une cible, passer à la cible illuminée suivante. Si le marquage lumineux du pas de tir est défectueux, le tir s'effectue depuis le piquet marquant le pas de tir
- En cas de problème contacter immédiatement l'officier de tir de la Compagnie
- En cas de son de trompette, le tir s'arrête immédiatement (danger/urgence/aide) et tout le monde se regroupe devant le club house de la Compagnie
- Chaque archer demeure seul responsable de son tir et de ses flèches. Les organisateurs et la Compagnie déclinent toute responsabilité

Lieu + Lu et approuvé le : _____

Nom et prénom : _____

Signature :

White Night - CDAG

21.09.2019



REGLEMENT INTERIEUR

Charte de Sécurité

Le non-respect de ces conditions peut être un juste motif d'exclusion immédiate du terrain

Devoirs de chaque personne sur le terrain des CDAG

- être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile
- être responsable de tout accident qu'il aura créé
- ramasser tous ses déchets et maintenir l'ensemble du terrain propre
- saluer la carte et les assistants lors de la première flèche de la journée
- signaler tout incident au Comité

Sécurité

- identifier ses flèches (nom de l'archer et/ou n° de licence)
- s'assurer que le matériel utilisé est conforme aux règlements des associations faitières
- installer le drapeau de sécurité signalant sa présence en forêt
- s'assurer que sa ligne de tir soit libre et dégagée jusqu'au-delà du périmètre de tir
- respecter la faune et la flore, et éviter d'endommager l'un et l'autre
- signaler sa présence par une marque visible devant la cible lors de la recherche de flèches ou de toute autre excursion à proximité des cibles
- tirer sur des cibles en moquette ou des girouettes avec des pointes blunt
- tirer sur des cibles 2D et 3D avec des pointes field ou ogive
- tendre des flèches à un archer l'enferron vers soi

Toi qui tire, n'oublie pas que tu n'es pas seul sur le terrain et que tu es seul responsable de ta flèche décochée

INTERDICTIONS

- Il est interdit de passer devant un pas de tir occupé
- Il est interdit d'entrer dans le Club-House avec un carquois ou un arc bandé
- Il est interdit de laisser entrer un chien dans le Club-House

Les interdictions suivantes sont graves et passibles d'une exclusion immédiate

- Il est interdit de transporter et de tirer des flèches munies de lames de chasse
- Il est interdit de tirer sur des animaux vivants
- Il est interdit de tirer dans les arbres sur pied
- Il est interdit de sortir des zones autorisées (voir plan)

version originale disponible sur https://dev.cdag.ch/wp-content/uploads/2018/01/Charte_Securite_CDAG.pdf